Collier APR chaton (Zoostar III lavandin pyrèthre) - 189803

Date: 27/03/2018 Page 1/8

Révision: N°2 (22/03/2018)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Collier APR chaton (Zoostar III lavandin pyrèthre)

Code du produit : 189803

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: AB7 SANTE.

Adresse: chemin des Monges.31450.DEYME.FRANCE.

Téléphone: 0562717888. Fax: 0561815490.

jp.lautier@ab7-industries.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS09

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient PYRETHRUM EXTRACT. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL) SEBACATE. Peut produire une réaction

allergique.

EUH208 Contient EUCALYPTOL. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence - Intervention :

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Eliminer l'emballage vide et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du réglement

municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et

les cours d'eau.

Collier APR chaton (Zoostar III lavandin pyrèthre) - 189803

Date: 27/03/2018 Page 2/8

Révision: N°2 (22/03/2018)

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

| Identification | (CE) 1272/2008 | Nota | % |
|--|----------------------------|------|--------------------|
| INDEX: I78 70 6 | GHS07 | | $0 \le x \% < 2.5$ |
| CAS: 78-70-6 | Wng | | 0 1 170 1210 |
| EC: 201-134-4 | Eye Irrit. 2, H319 | | |
| | Skin Irrit. 2, H315 | | |
| LINALOOL | | | |
| INDEX: I115_95_7 | GHS07 | | $0 \le x \% < 2.5$ |
| CAS: 115-95-7 | Wng | | |
| EC: 204-116-4 | Eye Irrit. 2, H319 | | |
| | Skin Irrit. 2, H315 | | |
| LINALYL ACETATE | | | |
| INDEX: I128_37_0 | GHS09 | [1] | 0 <= x % < 2.5 |
| CAS: 128-37-0 | Wng | | |
| EC: 204-881-4 | Aquatic Acute 1, H400 | | |
| | M Acute = 1 | | |
| BUTYLATED HYDROXYTOLUENE | Aquatic Chronic 1, H410 | | |
| | M Chronic = 1 | | |
| INDEX: 8003_34_7 | GHS07, GHS05, GHS09, GHS08 | [1] | 0 <= x % < 2.5 |
| CAS: 8003-34-7 | Dgr | | |
| | Acute Tox. 4, H302 | | |
| PYRETHRUM EXTRACT | Skin Irrit. 2, H315 | | |
| | Skin Sens. 1, H317 | | |
| | Eye Dam. 1, H318 | | |
| | STOT SE 1, H370 | | |
| | Aquatic Acute 1, H400 | | |
| | M Acute = 100 | | |
| | Aquatic Chronic 1, H410 | | |
| | M Chronic = 100 | | |
| INDEX: 01_211949130 | GHS09, GHS07 | | $0 \le x \% < 2.5$ |
| REACH: 01-2119491304-40 | Wng | | |
| | Skin Sens. 1, H317 | | |
| BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL) | Aquatic Acute 1, H400 | | |
| SEBACATE | M Acute = 1 | | |
| | Aquatic Chronic 1, H410 | | |
| | M Chronic = 1 | | |
| INDEX: I470_82_6 | GHS02, GHS07 | | 0 <= x % < 2.5 |
| CAS: 470-82-6 | Wng | | |
| EC: 207-431-5 | Flam. Liq. 3, H226 | | |
| | Skin Sens. 1B, H317 | | |
| EUCALYPTOL | | | |

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Collier APR chaton (Zoostar III lavandin pyrèthre) - 189803

Date: 27/03/2018 Page 3/8

Révision: N°2 (22/03/2018)

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Collier APR chaton (Zoostar III lavandin pyrèthre) - 189803

Date: 27/03/2018 Page 4/8

Révision: N°2 (22/03/2018)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2017/164/UE, 2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

| CAS | VME-mg/1 | n3: VME-ppm: | VLE-mg/m3: | VLE-ppm: | Notes: |
|-----------|----------|--------------|------------|----------|--------|
| 8003-34-7 | 1 | - | - | - | - |

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

| CAS | TWA: | STEL: | Ceiling: | Définition : | Critères: |
|-----------|---------------|-------|----------|--------------|-----------|
| 128-37-0 | 2 (IFV) mg/m3 | | | A4 | |
| 8003-34-7 | 5 mg/m3 | | | A4 | |

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 07/06/2017):

| CAS | VME: | VME: | Dépassement | Remarques |
|-----------|------|------------|-------------|-----------|
| 128-37-0 | | 10 E mg/m3 | | 4 (II) |
| 8003-34-7 | | 1 E mg/m3 | | 1(I) |

- France (INRS - ED984:2016):

| CAS | VME-ppm: | VME-mg/m3: | VLE-ppm: | VLE-mg/m3: | Notes: | TMP N°: |
|-----------|----------|------------|----------|------------|--------|---------|
| 128-37-0 | - | 10 | - | - | - | - |
| 8003-34-7 | - | 1 | - | - | - | - |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP:

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Solide

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH: Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition: Non précisé.

Intervalle de point d'éclair: Non concerné.

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version: N°1 (22/03/2018)

AB7 SANTE

Collier APR chaton (Zoostar III lavandin pyrèthre) - 189803

Date: 27/03/2018 Page 5/8

Révision: N°2 (22/03/2018)

Densité : Non précisé.

Hydrosolubilité : Insoluble.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- la formation de poussières

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë:

EUCALYPTOL (CAS: 470-82-6)

Par voie orale : DL50 = 2480 mg/kg

PYRETHRUM EXTRACT (CAS: 8003-34-7)

Par voie orale : DL50 = 1030 mg/kg

Espèce: Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce : Rat

Par inhalation (Vapeurs): CL50 = 34 mg/l

Espèce: Rat

LINALOOL (CAS: 78-70-6)

Par voie orale : DL50 = 2790 mg/kg

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 128-37-0: CIRC Groupe 3: L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Collier APR chaton (Zoostar III lavandin pyrèthre) - 189803

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

PYRETHRUM EXTRACT (CAS: 8003-34-7)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.01 mg/l

Facteur M = 100

Espèce : Lepomis macrochirus Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.012 mg/l

Facteur M = 10

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

PYRETHRUM EXTRACT (CAS: 8003-34-7)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

Date: 27/03/2018 Page 6/8

Révision: N°2 (22/03/2018)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

14.1. Numéro ONU

3077

Collier APR chaton (Zoostar III lavandin pyrèthre) - 189803

Date: 27/03/2018 Page 7/8

Révision: N°2 (22/03/2018)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3077=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (butylated hydroxytoluene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| ADR/RID | Classe | Code | Groupe | Etiquette | Ident. | QL | Dispo. | EQ | Cat. | Tunnel |
|---------|--------|------|--------|-----------|--------|------|-----------------|----|------|--------|
| | 9 | M7 | III | 9 | 90 | 5 kg | 274 335 375 601 | E1 | 3 | - |

Non soumis à cette réglementation si Q <= 51/5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)

| IMDG | Classe | 2°Etiq | Groupe | QL | FS | Dispo. | EQ |
|------|--------|--------|--------|------|---------|-------------|----|
| | 9 | _ | III | 5 kg | F-A,S-F | 274 335 969 | E1 |

Non soumis à cette réglementation si Q \leq 5 1 / 5 kg (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)

| IATA | Classe | 2°Etiq. | Groupe | Passager | Passager | Cargo | Cargo | note | EQ |
|------|--------|---------|--------|----------|----------|-------|--------|------|----|
| | 9 | - | III | 956 | 400 kg | 956 | 400 kg | A97 | E1 |
| | | | | | | | | A158 | |
| | | | | | | | | A179 | |
| | | | | | | | | A197 | |
| | 9 | - | III | Y956 | 30 kg G | - | - | A97 | E1 |
| | | | | | | | | A158 | |
| | | | | | | | | A179 | |
| | | | | | | | | A197 | |

Non soumis à cette réglementation si Q <= 51/5 kg (IATA 4.4.4 - DS A197)

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Etiquetage des biocides (Réglement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE):

 PYRETHRINS
 (CAS 8003-34-7)
 9.75 g/kg
 TP19

 LAVANDIN OIL
 (CAS 91722-69-9)
 75 g/kg
 TP19

Collier APR chaton (Zoostar III lavandin pyrèthre) - 189803

Date: 27/03/2018 Page 8/8

Révision: N°2 (22/03/2018)

1

- Nomenclature des installations classées (Version 40 de avril 2017, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3):

N° ICPE Désignation de la rubrique Régime Rayon

4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :

1. Supérieure ou égale à 100 t

2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t DC

Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes . |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS09: Environnement.

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistante et très bioaccumulable. SVHC: Substance of Very High Concern.